

17 JUL. 2023

**MAIRIE  
de TORCY**

**DECLARATION PREALABLE  
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

<b>Demande déposée le 13/07/2023</b>	
Par :	<b>COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES Représentée par Monsieur David MARTI</b>
Demeurant à :	<b>Château de la Verrerie 71200 LE CREUSOT</b>
Sur un terrain sis à :	<b>Rue Alain Bombard 71210 TORCY 540 C 1359, 540 C 1361, 540 C 1363 3165 m<sup>2</sup></b>
Nature des Travaux :	<b>Division en vue de construire : 1 lot</b>

**N° DP 071 540 23 M0018**

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le .....24.JUIL.2023.....  
et publié, affiché ou  
notifié le ....27.JUIL.2023.....  
LE MAIRE, *Philippe PIGEAD*



*[Handwritten signature]*

**Le Maire de la Ville de TORCY**

Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Creusot Montceau en date du 18/06/2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et ayant les effets d'un SCOT (PLUi.H),  
Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Creusot Montceau en date du 06/10/2022 approuvant la modification de droit commun N°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et ayant les effets d'un SCOT (PLUi.H) approuvé le 18/06/2020,  
Vu la convention passée entre la commune et la CUCM transférant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la CUCM en date du 07/03/2017,  
Vu la demande de déclaration préalable susvisée,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **non opposition** sous réserve des prescriptions particulières mentionnées dans l'article suivant :

ARTICLE 2 : Préalablement à tout commencement des travaux ou demande de déclaration préalable ou permis de construire, le pétitionnaire demandera :

- Une permission de voirie définissant l'alignement et le nivellement à suivre pour les conditions de l'aménagement des accès à la voie publique. Ces accès seront réalisés aux frais du pétitionnaire en accord avec les Services Publics intéressés.
- Les conditions de raccordement aux réseaux publics (eau, assainissement, Enedis, etc...) en accord avec les Services Publics intéressés.
- L'autorisation d'installation de l'assainissement non collectif en l'absence de réseau public. Les éventuelles extensions de réseaux seront à la charge du demandeur en application des réglementations en vigueur.

Date d'affichage en Mairie  
de l'avis de dépôt : **17 JUL. 2023**

**TORCY, le 18 JUIL. 2023**  
Le Maire, *Philippe PIGEAD*



*[Handwritten signature]*